

ARRÊTÉ N° 7-2024

signé par :
M. Hervé JONATHAN
Préfet d'Eure-et-Loir

le 21 février 2024

**Abrogation de l'arrêté portant délégation de signature
à M. Eric CORDEROT, Commissaire général,
Chef du Service interdépartemental
de la police judiciaire du Loiret**

28- Préfecture d'Eure-et-Loir
SICPPAT- PCA

**Abrogation de l'arrêté portant délégation de signature
à M. Eric CORDEROT, Commissaire Général,
Chef du service interdépartemental de la police judiciaire du Loiret**

**Le Préfet d'Eure et Loir
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995, modifié, fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la Police nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les départements,

Vu le décret n° 2005-1723 du 30 décembre 2005 modifiant le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2023-1013 du 2 novembre 2023 relatif aux services déconcentrés et à l'organisation de la police nationale, notamment son annexe 4,

Vu le décret n° 2023-1108 du 29 novembre 2023 portant création des services déconcentrés de la police nationale,

Vu l'arrêté du 6 juin 2006 portant règlement général d'emploi de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel DRHFS/SDESCO/BCP n° 000045 du 16 janvier 2024 portant nomination de monsieur Thierry MATHÉ en qualité de directeur interdépartemental de la police nationale d'Eure-et-Loir et de chef de la circonscription de Chartres, à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'arrêté préfectoral n° 58-2023 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Eric CORDEROT, commissaire général, Directeur territorial de la Police judiciaire d'Orléans,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir

ARRÊTE

Article 1^{er}:

L'arrêté préfectoral n° 58-2023 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Eric CORDEROT, commissaire général, Directeur territorial de la Police judiciaire d'Orléans, est abrogé.

Article 2:

Le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et le directeur interdépartemental de la Police nationale d'Eure-et-Loir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le 21 FEV. 2024

Le Préfet d'Eure-et-Loir,



Hervé JONATHAN